Nom de l'action	Création d'une maison des femmes en difficulté et d'une structure de famille		
Axe de rattachement	gouvernante  Axe 5 - Favoriser un socle de services dans chaque ville		
Date de signature	7.011011 011 00013		
Description générale	La ville de Gap porte un projet de création d'une maison gouvernante à destination des Femmes en difficulté et des personnes agées, afin de les accompagner dans leur parcours de vie.		
Objectifs	L'objectif de cette maison gouvernante est d'accueillir des personnes âgées autonomes mais souffrant d'isolement mais également un public de femmes avec ou sans enfant en rupture face au logement a un instant dans leur parcours de vie (ex: séparation, perte d'emploi). La mission principale est de créer une dynamique de convivialité, de solidarités de voisinage et d'échange d'expériences, pour laquelle les résidents sont contributeurs et bénéficiaires. Ce type d'habitat permet ainsi aux personnes âgées de vivre chez eux le plus longtemps possible et donc d'éviter ou de reculer l'entrée en établissement, en favorisant l'autonomie et en luttant contre l'isolement dans un cadre sécurisant et bienveillant.  Les femmes y trouvent également un grand soutien à travers des activités et échanges de services réciproques (gardes d'enfants, cuisine, petit bricolage,) qui permettent de gagner en qualité et en confort de vie.		
Intervenants	Ville de Gap		
Budget global	750 000 € HT		
Modalité de financement	Etat (DSIL) = 225 000 € HT (30%) _ Obtenue CARSAT Sud-Est = 100 000 € HT (13%) Conseil Départemental 05 = 225 000 € HT (30%) Banque des territoires potentiellement		
Indicateurs d'avancement	Dépot du PC prévu pour fin 2024 - implantation en cours de validation et volonté de dépôt d'un dossier de permis de construire avant la fin 2024		
Indicateurs de résultat			

<b>3</b>	CONTENU DE L'AC	CTION		
Description	Calen	drier	Вис	iget
Nom	Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€ TTC)
MOE			108 000 €	, 2000 3 (2010)
Travaux			792 000 €	
	Description  Nom  MOE	Description Caler  Nom Début  MOE	Nom Début Fin	Description     Calendrier     Buc       Nom     Début     Fin     Coûts (€TTC)       MOE     108 000 €

Ville de Gap	
[Signature]	

W W W 200	176116 GENOTI 2023/2020
Nom de l'action	Rénovation / restructuration de la médiathèque municipale
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine  Axe 5 : constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	The state of the s
Description générale	Cette opéartion prévoit la rénovation, la restructuration et l'extension de l'actuelle médiathèque, par la réfection de toutes les parties bâtimentaires endommagées (toit, murs, huisseries) en vue d'une requalifiaction des missions et d'une modernisation des activités de la médiathèque
Objectifs	Modernisation de la médiathèque : Création d'espaces de tranquillité, d'espace multimédia, audio et vidéo, réaménagement des espaces de lecture, changement du mobilier
Intervenants	Ville de Gap en qualité de maître d'ouvrage

Budget global	2 193 500 € HT		
Modalité de financement	NTA = 350 000 € HT  sollicitation des partenaires du programme action coeur de ville € fonction de l'orientation prise pour les modalités de réalisation du projet dont la Banque des Territoires		
Indicateurs d'avancement	dossier en cours de finalisation avec les services municipaux conernés		
Indicateurs de résultat			

### CONTENU DE L'ACTION

Opérations	rations Description Calendrier	drier	Budget		
Référence	Nom	Début	Fin	Coûts (€ πC)	Financem ent (€ TTC)
	MOE			120 000 €	
	Travaux			1 200 000 €	

ıre]	

Nom de l'action	Création de l'application smartphone "ma ville en poche"		
Axe de rattachement	Axe 5 : constituer un socle de services dans chaque ville		
Date de signature			
Description générale	Création de l'application smartphone "ma ville en poche" à destir des citoyens pour une démocratie participative ainsi que pour sin et centraliser les démarches administratives		
Objectifs	<ul> <li>renforcer la proximité avec les citoyens</li> <li>point d'entrée unique vers tous les services numériques</li> <li>promouvoir les commerces Gapençais</li> <li>faciliter la communication avec les services pour signaler des problèmes techniques dans la ville</li> </ul>		
Intervenants	Ville de Gap		

Budget global	35 000 € HT				
Modalité de financement	Autofinancement = 0%  Etat France Relance - Fonds de l'Innovation et de la Transformation numérique (FITN Axe 3) = 52% = 15 000€  Caisse des Dépôts - Banque des territoires = 48% = 20 000€				
Indicateurs d'avancement	Application mise en ligne en décembre 2021 Au 06/09/2023 : 7728 téléchargement, 3341 signalements, 207 commerces inscrits				
Indicateurs de résultat	action réalisée avec une intensification de l'utilisation de cet outil mis à disposition des concitoyens				

### CONTENU DE L'ACTION

Onérations	Description	Cale	ndrier	Buc	dget
Opérations Référence	Nom	Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financem ent (€TTC)
Gan	en poche	27/4/2021	31/12/2021	42 000 €	35 000 €

Ville de Gap	
signature	
	,

Nom de l'action	Projet de requalification du boulevard G. Pompidou		
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager		
Date de signature			
Description générale	repenser l'aménagement général du boulevard G. Pompidou axe de circulation important		
Objectifs	améliorer l'esthétique général de cet axe routier en l'arborant sans réduire l'offre de stationnement		
Intervenants	ville de Gap		
Budget global	projet en cours de réflextion - budget adapté en fonction du projet retenu		
Modalité de financement	sollicitation des partenaires du programme action coeur de ville en fonction de l'orientation prise pour les modalités de réalisation du projet dont la Banque des Territoires		
Indicateurs d'avancement			
Indicateurs de résultat			

### CONTENU DE L'ACTION

Opérations	Description	Caler	ndrier	Bud	dget
Référence	Nom	Début	Fin	Coûts (€ ΠC)	Financem ent (€ TTC)

Ville de Gap	
signature	

ACTION MATURE 16 (AM.16)

Nom de l'action	projet de restructuration urbaine 1 cours la Doucette
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	

1) Un espace résidence sénior

Il se composerait d'une dizaine de logements T2 et T3 destiné à des seniors non dépendants

2) Un espace résidence « étudiant interne en médecine » Espace en partenariat avec le CHICAS dans l'objectif de loger les internes en médecine qui viennent effectuer leur stage de 6 mois à 12 mois à Gap.

Il se composerait de 4 à 6 logements T2 ou d'un concept de colocation

3) Un espace « appart hotel »:

Il se composerait d'une dizaine de chambres destinées à une clientèle de VRP mais aussi des familles (chambre modulable). Les services hôteliers de cet espace seront aussi proposés aux résidents Sénior (ménage, blanchisserie).

4) Un espace petite enfance : crèche et halte garderie « privé » (micro crèche ou crèche d'entreprise)

Cette structure se voudra à taille humaine avec une capacité d' accueil de 10 enfants. Elle interagit en espace intergénérationnel avec l'espace sénior (gym en commun, goûter, animation ...) 5) Un espace restauration :

Il se situera en roof top avec un îlot central ouvert toute l'année et une terrasse panoramique à 360 degrés. Cet espace pourrait assurer à la fois :

- les petits déjeuners et dîners de l'appart hotel,

- les repas de la résidence Senior (sur place ou à emporter) et peut être de la crèche - Restauration le midi pour les actifs alentours
- Salon de thé l'après midi et goûter des séniors et peut être de la crèche
- After work sous forme bar a vins et tapas
- Il peut aussi être privatisé pour recevoir des évènements d'entreprise ou privés, et peut être certains événements exceptionnels mais réguliers
- 6) Un jardin vertical en toiture:

Il vient compléter l'utilisation de la toiture par le restaurant rooftop et une partie de sa production est utilisée en circuit court dans le restaurant.

7) Un espace bien-être :

Il se composerait d'un bassin aquatique pour les activités d' aquagym, aquabike, bébé nageur ... Ainsi qu'un hammam, un sauna, une salle de gym, une salle de musculation, un espace partagé pour intervenant « bien-être » (massage, esthétique).

- 8) Un espace co-working séminaire formations expositions Cet espace est ouvert à tous les espaces et aux extérieurs. Sa capacité est d'environ 25 personnes et il est modulable en 1 ou 2 salles par un jeu de cloisons amovibles.
- 9) Un espace « accueil, mobilité, tourisme » :

C'est la porte d'entrée du « concept ». Cet espace sert tous les autres et il est un point de convergence. Il remplit un rôle d'accueil et d'orientation pour les occupants et utilisateurs du complexe mais aussi pour les touristes ou visiteurs – il peut évoluer vers un point « accueil touristique » par sa proximité avec la gare et les transports urbains.

générale

Description

Objectifs

Intervenants	Opération de Madame et Monsieur Pellegrin
Budget global	à définir en fonction du dimensionnement du projet
Modalité de financement	recherche des financements par Madame et Monsieur Pellegrin auprès des partenaires d'action coeur de ville susceptibles d'apporter leurs concours
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

### CONTENU DE L'ACTION

Opérations	Description	Calen	drier	Buc	dget
Référence	Nom	Début	Fin	Coûts (€ πC)	Financem ent (€ TTC)

Made	ıme et Monsieur Pellegrin
	signature





de la cohésion

















# CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

### TALLARD

# OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

#### ENTRE

- La Commune de Tallard, représentée par son maire Daniel BOREL;
- La Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance représentée par son président Roger DIDIER. ci-après, les « Collectivités bénéficiaires» ;

d'une part,

#### ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département des Hautes-Alpes, Dominique DUFOUR, représentant local de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de l'Agence Nationale de l'Habitat ().
- La Banque des Territoires représentée par Alexis ROUQUE, Directeur régional PACA
- le Conseil départemental des Hautes-Alpes, représenté par Jean-Marie BERNARD

ci-après, les « Partenaires financeurs»

d'autre part,

### AINSI QUE

Territoire d'Energie 05, représenté par Jean-Claude DOU

### ci-après, les Autres Partenaires locaux.

### Table des matières

abic des		3
Préambule		Δ
Article 1	Objet de la convention cadre	T
Article 2	Présentation du territoire signataire	
Article 3	Ambitions du territoire et orientations stratégiques	7
Article 4	Secteur d'intervention pour la période 2023-2026	7
Article 5	Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026	8
Article 6	Entrée en vigueur, durée de la Convention et publicité	9
Article 7	Engagement général des parties	10
8 1 Disno	ositions générales concernant les financements	10
Q 7 Les to	erritoires signataires	10
0.2 1.030	at, les établissements et opérateurs publics	10
0.3 L Etc	épartement des Hautes-Alpes	11
8.4 Le D	toire d'Energie 05	12
8.5 Terri	toire d'Energie 03	12
8.6 Mob	ilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	12
Article 8	Evaluation des projets	12
Article 9	Mise en place d'une gouvernance locale	13
Article 10	Utilisation des logos	13
Article 11	Evolution et mise à jour du programme	14
Article 12	Résiliation du programme	14
Article 13	Traitement des litiges	14
Article 14	Signatures	16
Article 15	Liste des annexes	17
TITUTO IN		



### Préambule

Tallard s'est engagé dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21 mai 2021. Le présent document fixe le cadre pour le déploiement de ce programme pour la période 2023-2026.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation sur le secteur défini centre-bourg de Tallard (Annexe 1).

#### Petites Villes de Demain - Tallard

Le programme Petites villes de demain a pour ambition de donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes vivantes, attractives et respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs. Cette convention précise les ambitions retenues pour le territoire et précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2023-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Un diagnostic a été réalisé en préalable de la définition du projet de territoire afin de définir les priorités du territoire. Ce diagnostic est synthétisé dans cette Convention sous la forme d'une analyse Atout-Faiblesse-Opportunité-Menaces en Annexe 5.

Sur cette base, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants dans une trajectoire engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.



### Article 1 Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La commune de Tallard a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21 mai 2020.

Sur la base du projet de territoire développé dans cette Convention, la Commune de Tallard décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle. Elle fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.



### Article 2 Présentation du territoire signataire

La commune de Tallard compte près de 2400 habitants et fait partie de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (CAGTD) qui regroupe 17 communes pour une population totale de 50 302 habitants.

### Une forte croissance démographique

Deuxième commune la plus peuplée de l'agglomération après la ville de Gap, Tallard est considérée par le ScoT comme bourg-principal. La Commune enregistre une croissance démographique constante. Entre 1968 et 2015, la commune a connu une croissance démographique de plus de 102% (soit 1088 habitants supplémentaires). La population a été stable jusqu'à la fin des années 1990, avant d'enregistrer un pic de croissance très important à partir de 1998. Ce dynamisme démographique est porté par les nouveaux arrivants sur la Commune.

#### Une centralité active

Tallard joue un rôle de centralité avec la présence d'un grand nombre de services et de commerces et d'entreprises.

La Commune est particulièrement bien équipée en matière de services médicaux et sociaux. (EPHAD, Centre médical Soin de Suite et Réadaptation, EHPAD, Foyer Accueil Médicalisé et de nombreux médecins en libéraux).

Avec plus de 500 entreprises sur le territoire, le tissu économique de Tallard est également dynamique et diversifié ; il s'organise autour de plusieurs pôles :

- l'aéropole, zone d'activité économique axée sur la filière d'excellence de l'aéronautique avec de nombreuses entreprises innovantes et un centre de formation « Aérocampus »
- la ZAE des Rousines
- le centre-ville de Tallard avec ses commerces de proximité et artisans

L'agriculture tient également une place importante à Tallard avec de nombreux hectares de terres agricoles protégés du fait de leur grande qualité agronomique : vignobles, céréales, vergers et fermes d'élevage sont présents sur la Commune.

### Un patrimoine naturel et historique riche

Le patrimoine architectural, notamment médiéval, est un atout important pour la Commune. Tallard est en effet un ancien bourg fortifié inscrit au patrimoine et le château classé monument historique XIVème-XVIème siècle est un monument incontournable du département. Enfin, l'ensemble des jardins de la Conquête forme un patchwork paysager rural et bucolique emblématique de Tallard et la Durance est protégée au titre du réseau Natura 2000 sur la Commune. Les loisirs de plein air sont bien représentés sur la Commune, qui est en cours de labellisation Station de Tourisme.

Tallard est également un haut lieu des activités de loisirs aéronautiques grâce à l'aérodrome, de réputation internationale.



Malgré ces nombreux atouts, la Commune est confrontée à certaines difficultés. Chacune des thématiques du programme a fait l'objet d'un diagnostic dont la synthèse est disponible sous forme Atout Faiblesse Opportunité Menace en ANNEXE 5.

Ce programme est l'opportunité pour Tallard de profiter de la dynamique actuelle pour améliorer les points négatifs qui subsistent ou qui se sont renforcés du fait du développement de la commune :

- Développer une offre de logements de qualité en centre-bourg pour lutter contre la vacance, les habitats dégradés et l'étalement urbain.
- Redévelopper le commerce et l'artisanat en centre-bourg qui a eu tendance à être délaissé au profit du développement des autres zones économiques;
- Améliorer la sécurité des déplacements, notamment piétons dans le centre-bourg élargi;
- Améliorer l'image de la Commune en valorisant davantage ses atouts paysagers et patrimoniaux ainsi que ses espaces publics parfois "désuets";



### Article 3 Ambitions du territoire et orientations stratégiques

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la Commune souhaite donc accompagner le dynamisme démographique et économique afin de conforter et développer l'attractivité de la Commune et la qualité de la vie à Tallard tout intégrant pleinement les exigences de la transition écologique dans ses choix d'aménagement et de développement.

La transition écologique est entendue au sens large et concerne autant la question de la réduction d'émissions de gaz à effet de serre que la prise en compte de la biodiversité et la nécessité de limiter l'artificialisation des terres.

### Orientations stratégiques

Logement et habitat : Développer une offre d'habitat diversifiée, à la hauteur du dynamisme démographique de la Commune et recentrée sur le centre-bourg dans la perspective du ZAN et de la ville des « courtes distances ».

Services publics : Anticiper l'accroissement de la population : maintenir et développer le niveau de service public et d'équipements

Commerces: Conforter une offre commerciale de centralité dans le centre-bourg et favoriser l'implantation d'une offre de commerces et services dans le centre ancien

Cadre de vie et espaces publics : Requalifier les espaces publics pour y développer de nouveaux usages, valoriser les qualités du cadre de vie et l'adapter au changement climatique.

Patrimoine : Protéger et mettre en valeur le grand et le petit patrimoine pour conforter et valoriser l'identité de Tallard

Mobilités: Améliorer et développer les parcours piétons et cycles pour sécuriser les déplacements, améliorer l'accessibilité au bourg (stationnement) et renforcer les liaisons entre le centre et la zone économique.

Rénovation et transition énergétiques : Diminuer les consommations énergétiques de la Commune et se tourner vers les énergies renouvelables pour participer à l'atténuation du changement climatique tout en réalisant des économies de fonctionnement à long terme

### Article 4 Secteur d'intervention pour la période 2023-2026

Le périmètre d'intervention prioritaire centre-bourg de Tallard est illustré en Annexe 1. Les actions prévues dans les fiches actions y sont également localisées.

Le périmètre du secteur d'intervention est ciblé sur le centre-bourg élargi de Tallard en cohérence avec le périmètre choisi pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Ce périmètre restreint permet de renforcer l'action sur la revitalisation du centre-bourg, les zones périphériques, et notamment économiques et commerciales étant déjà très dynamiques sur Tallard.



# Article 5 Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Le plan d'action du programme PVD pour Tallard est en annexe 2 sous la forme de 12 fiches Actions.

Habitat	
Fiche 1	Décliner les actions de l'OPAH
Fiche 1a	Volet Rénovation Urbaine
Fiche 2	Ecoquartier de la Garenne : Acquisition foncière et conception du projet : vers la mise en œuvre opérationnelle ?
Services 1	oublics
Fiche 3	Restructuration thermique, énergétique et fonctionnelle de la Salle Polyvalente
Fiche 4	Définition d'une programmation pour la restructuration du complexe sportif
Cadre de	vie et espaces publics
Fiche 5	Etude de programmation urbaine, architecturale et paysagère
Fiche 5a	Amélioration des espaces publics et végétalisation
Rénovati	on et transition énergétiques
Fiche 6	Rénovation de l'éclairage public
Fiche 7	Création d'un réseau de chaleur en partenariat avec le SYME 05
Fiche 8	Rénover la mairie et principale et la relier au réseau de chaleur : faisabilité et programmation
Patrimoi	ne et tourisme
Fiche 9	Aménagement des berges de la Durance
Fiche 10	Poursuite de la rénovation du château de Tallard



## Article 6 Entrée en vigueur, durée de la Convention et publicité

La convention cadre PVD valant ORT s'intègre à la convention ORT de la CAGTD.

A ce titre, elle est conclue pour une durée de 5 ans et prend effet à compter de sa date de signature. Elle pourra être prolongée par accord préalable des parties.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.



### Article 7 Engagement général des parties

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 7.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

La maquette financière en ANNEXE 3 récapitule les financements obtenus et les financements espérés pour chaque action aurpès des différents acteurs financeurs du programme PVD ou des dispositifs de droit commun.

### 7.2 Les territoires signataires

La signature du présent document confirme l'engagement de ville de Tallard et de l'EPCI Gap-Tallard-Durance à répondre par le plan d'action aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

Les territoires signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat. Ils s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites dans les programmes, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

Tallard s'engage à transférer sa compétence Réseau de Chaleur au TE 05 pour la bonne mise en œuvre de l'action 5 « Création d'un réseau de chaleur sur Tallard ».

### 7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local.



Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

### En particulier:

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés;
- L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens. L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers;
- Action Logement mobilisera ses dispositifs dédiés aux programmes ACV et PVD.
- Le Cerema peut apporter un appui pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale); Le soutien du Cerema au projet d'Ecoquartier de la Garenne sur Tallard est encadré dans une Convention d'accompagnement dédiée.
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions financières spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3 « Maquette financière » pour le programme PVD Tallard.

#### 7.4 Le Département des Hautes-Alpes

Le Département est compétent en matière de solidarité territoriale pour compenser les déséquilibres entre moyens et besoins d'ingénierie territoriale.

Il est à l'origine de la création de l'agence technique Ingénierie Territoriale 05, Établissement Public Administratif fondé le 1er janvier 2014, pour apporter aux collectivités locales un accompagnement technique juridique et financier dans leurs projets d'investissement.



Cette structure d'appui aux projets d'aménagement et de développement des collectivités s'articule autour de 3 enjeux :

- faciliter la mobilisation des expertises des services du Département et de ses partenaires pour apporter un soutien en ingénierie aux communes et EPCI ;
- favoriser l'émergence de projets et encourager les investissements en accompagnement des dispositifs départementaux existants ;
- mutualiser et optimiser les ressources en mettant en cohérence les interventions des différents acteurs.

Le Département est ainsi un partenaire privilégié des collectivités pour développer leur territoire et permettre la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

À ce titre, et en complément de l'aide en ingénierie, il dispose de nombreux dispositifs de soutien financier aux communes et EPCI au travers des enveloppes thématiques et enveloppes cantonales.

### 7.5 Territoire d'Energie 05

Maître d'ouvrage de la fiche action 5 « Création d'un réseau de chaleur sur la Commune de Tallard », le territoire d'énergie 05 (TE05) s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires à la conduite du projet mentionné suite à la délégation de la compétence Réseau de chaleur par la Commune de Tallard.

### 7.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes: la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### Article 8 Evaluation des projets

Un bilan annuel sera présenté tous les ans au Comité de projet sur la base d'un tableau de suivi du programme décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Ce tableau est tenu à jour par le chef de projet PVD.

Une évaluation de l'ORT PVD sera réalisée tous les cinq (5) ans afin de juger des effets de l'ORT sur le projet de revitalisation. Cette évaluation se fera sur la base des indicateurs indiqués en ANNEXE 4.



### Article 9 Mise en place d'une gouvernance locale

Pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, une gouvernance spécifique au programme Petites Villes de Demain est mise en place.

La ville de Tallard et l'EPCI Gap-Tallard-Durance s'engagent à mettre en place une gouvernance adéquate pour conduire les projets du programme en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026. Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à cette gouvernance locale.

Un comité de projet réunira une fois par an les représentants de l'exécutif de la commune de Tallard et de l'EPCI CAGTD, des services de l' Etat, de la Banque des territoires, de l' Anah, ainsi que des acteurs mobilisés en appui du programme pour :

- valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière;
- examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement);
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

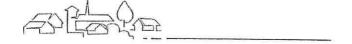
A minima un COTECH par an se réunira pour préparer le comité de projet.

Il est composé de la cheffe de projet PVD, du directeur général des services de la Commune de Tallard, du chargé de mission PVD à la Préfecture et de tous les interlocuteurs techniques nécessaires pour préparer le comité de projet.

Contact de la cheffe de projet - Tallard : pvd@ville-tallard.fr

### Article 10 Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée de la Convention afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.



Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo
  ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne)
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

### Article 11 Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

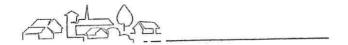
### Article 12 Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

### Article 13 Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.



A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différent qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Marseille à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Marseille.



### Article 14 Signatures

### A Gap, le

Commune de Tallard	EPCI	Etat
	7	
Daniel BOREL	Roger DIDIER	Dominique DUFOUR
Maire	Président de l'EPCI	Préfet des Hautes-Alpes
Banque des Territoires	Département des Hautes-Alpes	Territoire d'Energie 05
Alexis ROUQUE Directeur régional	Jean-Marie BERNARD, Président du Département	Jean-Claude DOU, Président de TE 05



### Article 15 Liste des annexes

Annexe 1 Cartographie du périmètre d'intervention ORT de Tallard

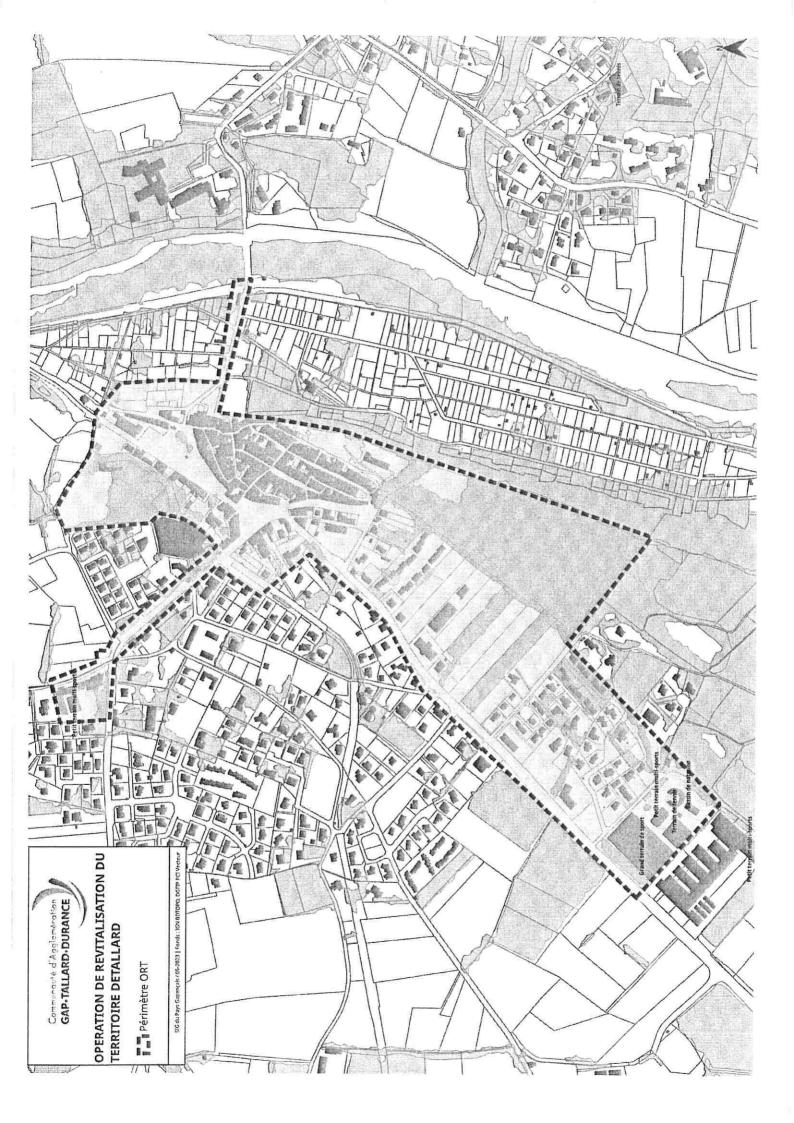
Annexe 2 Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action PVD de Tallard

Annexe 3 Maquette financière PVD Tallard

Annexe 4 Dispositif d'évaluation PVD Tallard

Annexe 5 Analyse AFOM Centre-Bourg Tallard





# Maquette financière - Petite Ville de Demain

Fiches Projets	Type de dépenses	ОM	Coûts (€ht) 2023- 2026	Partenaires financiers	% de co-financement	Co-financement Autofinancement	Autofinancement
НАВІТАТ							
	Etudes aré onérationelles	0000000	4 000 00	ANAH	20%	30 000 €	
Fiche 1 - OPAH Centre Bourg de	crodes pre-operationies	commune	e∪ 000 €	Banque des Territoires	25 %	15 000 €	15 000,00 €
Tallard	Animation	Commune		ANAH	35 % on 50%		
	Aides à la rénovation des	Commune	Aides encore à travail	er avec les partenaires : I	Aides encore à travailler avec les partenaires : Département, CAGTD, Région (NTA)	VTA)	
Fiche 1a – Volet rénovation urbaine	Rénovation de	Partenariat	Anah, Action Logemen	t, Bailleurs sociaux, Dépa	Anah, Action Logement, Bailleurs sociaux, Département : à définir selon les projets	jets	
	2023 : Etudes préalables (sols et programmation urbaine)			Banque des Territoires	30%	12 600 €	
Fiche 2 - Ecoquartier de la Garenne - Phase d'études préalables	2024 : Etudes paysagère et architecturale		42 000 €	EPF - PACA	20%	21 000 €	8 400,00 €
	Accompagnement du Cerema sur 3 ans - Labellisation Ecoquartier		32 000 €	Cerema	%08	28 000 €	7.000,00€
SERVICES PUBLICS							
	Etude de faisabilité		40 000 €	Etat (Fonds Vert)	40 %	16 000 €	24 000,00 €
Fiche 3 - Rénovation de la Salle		Commine		Région (Nos Territoires d'Abord)	25 %	126 500 €	
Polyvalente	Maîtrise d'œuvre et travaux		€ 206 000	Etat (DSIL)	30 %	151 800 €	227 700,00 €
				Département			
Fiche 4 - Restructuration du complexe sportif	Etude d'opportunité par IT 05 en cours Etudes et travaux	Commune	1.600 000£ envisagés	Encore non défini			

# Maquette financière - Petite Ville de Demain

283 769 €	729 369 €	63 %	Financements mobilisés :	1 164 938 €			Total
					-	Coût et financements non définis	Fiche 9 - Phase 2 - Rénovation du château : amélioration de l'accessibilité et de ses capacités d'accueil
							PATRIMOINE
						Coût et financements non définis	Fiche 8 - Rénovation énergétique de la Mairie
		80%	ADEME	Coût encore à définir selon le cahier des charges	TE 05	Etude d'opportunité et de faisabilité	Fiche 7 - Création d'un réseau de chaleur porté par le SYME 05
	17 500 €	55 %	Communauté d'Agglomération GTD		SYME05	Travaux de modernisation	Solution of the solution of th
87 500,00 €	70 000 €	20%	Région	350 000 €	partenariat avec le	d'Aménagement Lumière	Fiche 6 - Modernisation de
	70 000 €	20 %	Département		Commune en	Pholication d'un schame Disporteur	
	105 000 €	30 %	Etat – Fonds Vert				
						ENERGETIQUES	RENOVATION ET TRANSITION ENERGETIQUES
48 100,00 €	48 100,00 €	50%	96 200,00 € Région Nos Territoires d'Abord	96 200,00€	Commune	Travaux	Fiche 5a – Amélioration des espaces publics et végétalisation – phase 1
17 868,75 €	17 868,75 €	50%	35 737,50 € Banque des Territoire (PVD)	35 737,50 € (	Commune	Etude de programmation	Fiche 5 - Etude de programmation urbaine - Centre bourg
						JCS ET MOBILITE	CADRE DE VIE, ESPACES PUBLICS ET MOBILITE

Financements assurés

Financements projetės

Financements à chercher

### ANNEXE 4 - INDICATEURS DE SUIVI

	Indicateurs de suivi par action
Actions	Indicateurs
	Nombre de rendez-vous avec l'animation OPAH
	Nombre de bénéficiares d'aides à la rénovation
	Nombre d'opérations de rénovation énergétique financées
Fi-L 4 ODALI	Nombre d'opérations d'accessibilité financées
Fiche 1 - OPAH	Nombre d'opérations d'amélioration de logements dégradés financées
	Montant d'aides total obtenu par les bénéficiaires
	Montant d'aides moyen par bénéficiaires
	Nombre de logements vacants remis sur le marché
	Lancement d'une OPAH-RU (oui/non)
Fiche 1.A -Rénovation	
urbaine	Nombre de logements vacants remis sur le marché / rénovation urbaine
dibanic	Nombre de constructions sorties du péril/insalubrité
	Nombre d'opérations en cours / réalisées
	Calendrier : en 2026, combien de logements ont été construits ?
Fiche 2 - Ecoquartier de	Combien de logements sociaux construits ?
la Garenne	Présence d'une mixité des usages ?
	Quelle labellisation Ecoquartier en phase 3 ?
	Déficit porté par la Commune
SS 8 8	Réalisation du projet dans la durée du mandat municipal
Fiche 3 - Rénovation de la	Gain en consommation énergétique
salle Polyvalente	Emission de gaz à effet de serre comparée
	Enquête qualitative sur l'usage de la salle rénovée
Fiche 4- Restructuration du complexe sportif	Projet encore trop peu mature pour définir des indicateurs
Fiche 5a - Amélioration	Enquête qualitative sur les espaces publics auprès des usagers
des espaces publics et	Combien d'opérations d'amélioration de l'espace publics ? (Cartographie
végétalisation	Nombre d'arbres plantés - M2 renaturés ou plantés
Fiche 7 - Création d'un	Nombre de bâtments reliés en 2026
Fiche 6 - Modernisation de l'éclairage public (propositions JBF) Fiche 8 - Rénovation	Estimation du gain en termes de GES
	Nombre d'équipements réhabilités
	Consommation électrique du réseau d'éclairage public
	Non-conformité relevées par les bureaux de contrôle
	Réalisation du projet dans la durée du mandat municipal
	Gain en consommation énergétique
principale	Emission de gaz à effet de serre comparée
Fiche 9 - Aménagement Berges de la Durance	Enquête qualitative sur son usage après 1 ans de mise en service
Fiche 10 - Poursuite de la rénovation du château	Projet encore trop peu mature pour définir des indicateurs



# DIAGNOSTIC tall ord Petites villes de demain

### **Atouts**

Attractivité de Tallard : augmentation de la population (taux annuel d'évolution de 2,35%)

Bonne prise en charge des personnes agées et handicapés (UNAPEI et EPAHD)

Logements sociaux de qualité

### Faiblesses

### Parc existant:

- forte vacance (12% selon l'INSEE)
- logements dégradés en centre ancien
- marché déjà tendu qui favorise la location de logements indécents (ADIL)
- Peu de logements sociaux (77 logements soit 8%)

### HABITAT

### Opportunités

Vacance = opportunité de créer des logements sans artificialiser

### Programme PVD:

- facilite la mise en oeuvre d'une OPAH (financements des études)
- facilite l'avancée du projet complexe "Quartier de la Garenne" (cheffe de projet, suivi Cerema, CAUE)...

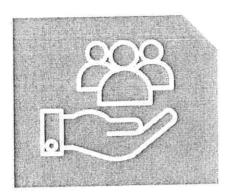
Révision du PLU

### Menaces

Horizon du ZAN : le foncier disponible pour de nouveaux logements va être réduit pour les années à venir

Tension du marché immobilier : difficultés pour les primo-accèdants et pour les plus pauvres de se loger

En cas d'arrivée sur le marché de nouveau logement, pression à prévoir sur les équipements



# DIAGNOSTIC tallard Petites villes de demain

### Atouts

Très nombreux services sur Tallard

- · Santé et médico-sociaux
  - Médecins généralistes et spécialistes, infirmières ...
  - Accueil, hebergément, travail protégé pour les adultes handicapés
  - o Etablissement médical, soin de
- · Services au particuliers
  - Banque, poste,
  - o Agences immobilières
  - o Coiffure, institut de beauté,
  - Restaurants ...
- Culture
  - Médiatheque

### Faiblesses

Equipements sportifs vieillissants

Manque d'un lieu de spectacle permanent ?

# **SERVICES**

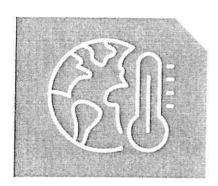
### Opportunités

Construction d'un nouveau quartier à l'horizon 2025 (Garenne) : possibilité d'implanter de nouveaux services

### Menaces

Augmentation de la population

Ecole bientôt à saturation



# DIAGNOSTIC tall ord Petites villes de demain

### **Atouts**

Rénovation de bâtiments en cours ou programmée :

 Logements communaux rue des Sapins, amélioration du confort d'été à l'école Saint Exupéry, OPAH: isolation thermique des logements privés

Durance et espaces verts (Garenne)

Peu de vulnérabilité sur l'eau (nappe de la Durance)

### Faiblesses

Espaces publics : quelques ilots de chaleur urbain (cheminement, place Charles de Gaulle)

Fortes consommations énergétiques :

- réseau d'éclairage public ancien
- bâtiments publics peu économes (Salle Polyvalente, Mairie, services techniques)

# RESILIENCE CLIMAT

### Opportunités

Accompagnement par les partenaires, notamment pour la création d'un réseau de chaleur ambitieux (géothermie étudiée / permettrait d'avoir également un réseau de froid)

Étude de programmation lancée : opportunité pour la végétalisation de l'espace public (€ Nos Communes d'Abord)

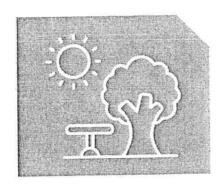
Financements Fonds Vert 2023

### Menaces

Changement climatique > PCAET

- vagues de chaleur : vulnérabilité des personnes
- sécheresse : manque d'eau (agricole et domestique)
- · variation des débits des cours d'eau
- inondation (crues et ruissellement)
- Coulées de boue et pluies torrentielles

Territoire agricole qui va être fortement impacté par le changement climatique



# DIAGNOSTIC tallard Petites villes de demain

### Atouts

Parc de la Garenne, Durance, Jardins de la Conquête

Place centrale vivante

Cadre paysager de qualité (château, montagne, climat)

### Faiblesses

Insécurité : Routes passantes et traversantes

Espaces publics du centre-bourg vieillissants (Commandant Dumont)

Espaces publics du centre historique peu qualitatifs (rue de la Chapelle / rue du Donjon / Place Templiers...)

Peu d'espaces qualitatifs pour les enfants

## CADRE DE VIE

### Opportunités

Programme PVD : financement d'études

### Menaces

Changement climatique > PCAET

- vagues de chaleur : vulnérabilité des personnes
- sécheresse : manque d'eau (agricole et domestique)
- variation des débits des cours d'eau
- inondation (crues et ruissellement)
- Coulées de boue et pluies torrentielles

Territoire agricole qui va être fortement impacté par le changement climatique



# DIAGNOSTIC tall of relites villes de demain

### Atouts

Nouvelles pistes cyclables crées en 2023 (liaison vers la Saulce et vers Gap)

Taille de Tallard adaptée aux mobilités douces

Magasin de vélo et nouvelle association cycle créée en 2023

### Faiblesses

Culture du déplacement à vélo peu développée sur l'agglomération Gap Tallard Durance (Enquête mobilité)

Routes fréquentées et dangereuses (poids lourds)

## MOBILITE

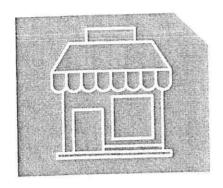
### Opportunités

Nouvelle association de cyclistes créée sur Tallard en 2023

Travail entamé avec Mobil'idée et les écoles autour de l'usage du vélo

Aides publiques disponible pour le développement de la mobilité rurale (France Mobilité)

### Menaces



# DIAGNOSTIC tall ard Petites villes de demain

### Atouts

Bonne santé commerciale
Présence sur la Commune d'une
grande partie des commerces
attendus sur une petite centralité:
supermarché\*, épicerie, boulangeries,
boucherie\*, pharmacie
magasin électroménager\*, drogueriebricolage\*, magasin d'optique\*

### Faiblesses

Une grande partie des commerces sont situés hors du centre-ville sur la zone économique aéropole (\*) = difficultés d'accès pour les personnes à l'autonomie réduite

Certains services et commerces manquent sur la Commune : fleuriste, animalerie, magasin vêtements, chaussures, magasin de meubles, librairie, bijouterie

# COMMERCE

### Opportunités

Beaucoup de demandes d'installation non satisfaites en centre-bourg => opportunité de développer de nouvelles capacités d'accueil en centrebourg/centre ancien

ORT devrait faciliter la gestion du développement commercial de proximité

### Menaces

SEM inexistante sur le Département : frein pour le développement une stratégie commerciale

Centre historique médiéval qui présente un aspect dévitalisé marqué : quelles réelles possibilités de redynamisation ?

# ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS PVD

Habita	t
Fiche 1	Décliner les actions de l'OPAH
Fiche 2	Ecoquartier de la Garenne : Acquisition foncière et conception du projet : vers la mise en œuvre opérationnelle ?
Service	s publics
Fiche 3	Restructuration thermique, énergétique et fonctionnelle de la Salle Polyvalente
Fiche 4	Définition d'une programmation pour la restructuration du complexe sportif
Cadre	le vie et espaces publics
Fiche 5	Etude de programmation urbaine, architecturale et paysagère
Rénova	tion et transition énergétiques
Fiche 6	Rénovation de l'éclairage public
Fiche	Création d'un réseau de chaleur en partenariat avec le SYME 05
Fiche 8	Rénover la mairie et principale et la relier au réseau de chaleur : faisabilité et programmation
Patrime	ine et tourisme
Fiche 9	Aménagement des berges de la Durance
Fiche 10	Poursuite de la rénovation du château de Tallard

RÉPUBLIQUE RAGENCE FRANÇAISE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES



FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat diversifiée, à la hauteur du dynamisme
	démographique de la Commune et recentrée sur le centre-bourg dans la
	perspective du ZAN et de la ville des « courtes distances ».
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Tallard
Description de l'action	Tallard bénéficie d'une bonne dynamique démographique et commerciale mai le centre historique en profite moins que le reste de la commune et concentre u certain nombre de difficultés.  Il s'agit donc de profiter de ce dynamisme démographique pour encourager le rénovations et réhabilitation des logements en centre bourg.
	Cette OPAH aura vocation à répondre un certain nombre d'enjeux liés à l'habita sur Tallard :  > Une vacance forte (13% de logements vacants sur Tallard dont une vacance structurelle sur des logements parfois vétustes.  > Un parc de logements anciens et potentiellement insalubres  > Une offre d'habitat locatif privé à destination des ménages modeste fragilisée (12,8 % du parc locatif privé est ainsi classé en PPI)  > Amélioration de l'accessibilité des logements dans un contexte de vieillissement de la population  > Des lotissements vieillissants et potentiellement dégradés d'un point de vu énergétique
	Une étude pré-opérationnelle est en cours et permettra de cibler une sér d'actions précises pour l'amélioration de l'habitat à Tallard Un avenant sera pris à l'issue de cette étude pour intégrer les fiches action afférentes.
Partenaires	ANAH:  - Finance l'étude pré-opérationnelle OPAH (50%)  - Finance l'animation de l'OPAH (35% ou 50% si OPAH-RU)  - Accompagne la mise en place du dispositif par ses conseils  - Interviendra dans les différentes fiches actions selon ses compétences (financements THIRORI, aides ANAH)  A l'issue de l'étude pré-opérationnelle sera à envisager une éventuelle participation des différentes collectivités locales pour l'aide aux propriétaires en complément de l'ANAH et de la Commune
	<ul> <li>Région</li> <li>Département</li> <li>Communauté d'Agglomération Gap-Tallard Durance</li> </ul>

prévisionnel/définitif	Etude pré-opérationnelle - investissement 60 000 € HT
	Animation et aides aux propriétaires à définir à l'issue de l'étude pré- opérationnelle.
Plan de financement	
prévisionnel / définitif	L'animation fera l'objet d'un co-financement par l'ANAH à hauteur de 35 % ou 50% si la Commune met en place une OPAH-RU.
	Les aides de la Commune et de l'ANAH seront complétées par la Région (50% du montant de la Commune).
	La participation du Département et de la Communauté d'Agglomération sera définie à l'issue de l'étude pré-opérationnelle.
	Les actions en rénovation urbaine feront l'objet de fiches actions à part entière.
Calendrier	T1 2023 : Etude pré-opérationnelle
	T4 2023 : Mise en place de l'OPAH – aides à la rénovation
	2024 – 2026: Eventuel travaux de rénovation urbaine
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Aujourd'hui, Tallard accompagne financièrement des travaux de rénovation des façades et des toitures avec une permanence « Façade-Toiture » assurée par SOLIHA. Cette permanence a vocation à être remplacée par la permanence d'OPAH qui assure une animation plus complète.  Les aides Façades-toitures seront toutefois maintenue en cohérence avec le dispositif d'OPAH, sous réserve de la qualité du logement.
Indicateurs de suivi et	Nombre de rendez-vous pris avec l'animation OPAH
d'évaluation	Nombre de bénéficiaires d'aides à la rénovation – + types de travaux, quel montant de travaux, quel montant d'aides total et moyen  Nombre de logements vacants remis sur le marché (rénovations par les propriétaires et rénovation urbaine enclenchée par la Commune)
Conséquence sur la fonction	L'amélioration de l'habitat en centre permet d'améliorer l'attractivité du centre-
de centralité	bourg et de limiter l'étalement urbain.



Orientation stratégique	Développer une offre d'habitat diversifiée, à la hauteur du dynamisme
	démographique de la Commune et recentrée sur le centre-bourg dans la
	perspective du ZAN et de la ville des « courtes distances ».
Statut	En conception
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Tallard
Description de l'action	En complétement des actions d'accompagnement des propriétaires pour la rénovation des logements en centre-bourg dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la Commune souhaite mener également une opération de rénovation urbaine ciblant des constructions en difficultés (arrêté des périls, vacance de très longue durée, point dur).
	Un bâtiment, sous arrêté de péril est prioritaire pour une rénovation en habitation : la maison 34 rue Souveraine, que la Commune de Tallard est en train d'acquérir.  D'autres constructions sont susceptibles de faire également l'objet d'une rénovation urbaine sous impulsion communale pour constituer une opération d'ensemble, notamment le 13 rue de la Placette.
	Par ailleurs, plusieurs bâtisses rue Chevalerie constituent un point dur depuis de nombreuses années et pourront faire l'objet de mesure coercitives. (4, 10 et 14-16 rue Chevalerie).
Partenaires	ANAH:
	<ul> <li>Finance l'étude pré-opérationnelle OPAH (50%)</li> <li>Finance l'animation de l'OPAH (50% si OPAH-RU)</li> <li>Accompagne la mise en place du dispositif par ses conseils</li> <li>Financement de la rénovation urbaine sous condition – aide à la définition du programme de travaux et destination des habitats rénovés</li> </ul>
	Bailleurs sociaux
	<ul> <li>Acquisition, rénovation de logements sociaux en centre ancien de Tallard dans le cadre de l'OPAH RU</li> </ul>
	Action Logement
	Accompagnement de la Commune et des bailleurs sociaux pour la

	L'accompagnement financier de la Région PACA sera également sollicité, dans le cadre notamment du contrat Nos Territoires d'Abord
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles en cours d'estimation
Calendrier	T4 2023: Définition des ambitions de la rénovation urbaine sur Tallard, travail avec les partenaires 2024: Etudes et consolidation d'un programme de travaux, plan de financement et rôle de chacun des partenaires 2024 – 2026: Lancement opérationnel des opérations de rénovation urbaine
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés par les opérations de rénovation urbaine Nombre de logements sociaux / quelle catégorie de logements sociaux
Conséquence sur la fonction de centralité	La remise sur le marché de logements abordables et de qualité en centre ancien a permettra de limiter le recours à des logements dégradés. Cela permettra également de confirmer et renforcer la dynamique de revitalisation du centre ancien de Tallard, longtemps délaissé.  La création de nouveaux logements de qualité en hyper-centre ne peut que renforcer la centralité et la vitalité du centre-bourg de Tallard



# Création de l'Eco-quartier de la Garenne

#### conception

#### faisabilité

Orientation	Développer une offre d'habitat diversifiée, à la hauteur du dynamisme démographique de la
stratégique	Commune et recentrée sur le centre-bourg dans la perspective du ZAN et de la ville des « courtes distances ».
Niveau de priorité	Fort
Description de l'action	Le projet d'Ecoquartier sur le site de la Garenne a pour objectif de répondre à la pression immobilière et foncière liée à l'attractivité de la commune en créant un quartier mixte (habitat, commerces et services) sur une zone située à proximité immédiate du centre bourg.  Cela permettra de maîtriser l'étalement urbain pour anticiper au mieux l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de proposer des logements à proximité des équipements du centre-bourg.
	La mairie a pour ambition de faire de cette opération d'aménagement un projet innovant exemplaire.
	Concrètement, l'opération consiste à créer en extension maîtrisée un nouveau quartier sur une parcelle de 39 000m2 comprise entre le centre-bourg et l'entrée de ville.
	L'urbanisation de la zone se fera en plusieurs phases et la mairie souhaite construire à terme entre 100 et 150 logements ainsi qu'un linéaire de commerces et services en rez-dechaussée d'une partie des habitations.
	L'ambition sociale du projet est importante, avec une offre de logement diversifiée (maison individuelle, maison de ville, petit collectif) et en mode d'occupation (accession libre, accession sociale, locatif social) afin de permettre aux ménages d'effectuer leur parcours résidentiel à l'intérieur du bassin de vie, des plus jeunes aux plus âgés.  L'ambition environnementale du projet est également forte, notamment en matière de gestion des eaux pluviales et de place de la nature en ville.
	Un important travail de réflexion sur les modalités d'aménagement est à mener afin de trouver les bons outils pour permettre à la mairie de s'assurer de la qualité du futur quartier, de sa bonne insertion paysagère et de l'accessibilité des logements.
	Prochaines étapes : - Portage foncier par l'EPF-PACA
	<ul> <li>Etudes complémentaires: Etude géotechnique, Etude de programmation immobilière, Etude d'insertion architecturale et paysagère, Etude complémentaire « Energie »</li> <li>Rédaction d'un cahier des charges de cessions étoffé et ambitieux</li> </ul>

#### EPF-PACA: une convention d'acquisition des parcelles concernées par le projet est **Partenaires** en cours de signature. L'PEF-PACA s'engage à porter le projet, à participer au financement d'une étude de programmation et d'une étude architecturale et paysagère Cerema: Une Convention d'Accompagnement a été signé et le Cerema s'est engagé à jouer le rôle d'AMO auprès de la Commune sur 3 ans Le CAUE tient également un rôle de conseil et d'assistance sur ce projet La Région Sud au travers du contrat Nos Territoires d'Abord, s'engage à participer au financement des études Banque des Territoires qui co-finance les études dans le cadre de PVD Réalisé / 2 850€ HT : Note de cadrage hydraulique et réglementaire Garenne Dépenses prévisionnel/définitif 2023 AMO du Cerema auprès de la cheffe de projet PVD : 35 000 € HT sur 3 ans Poursuite des études hydrauliques et géotechniques pour anticiper la gestion exemplaire des eaux pluviales : 5 000€ HT Etude pour affiner le projet en fonction de la situation du projet, du budget des ménages cibles, du marché immobilier, des montages d'aménagement possibles, du coût du foncier et les modèles économiques des opérateurs : 6 000€ HT Etude d'insertion paysagère, architecturale et urbaine pour cadrer l'inscription du quartier dans le Site Patrimonial Réservé de Tallard et intégrer dans les formes urbaines les impératifs en matière d'eaux pluviales : 20 000€ HT Dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité, un focus va être spécifiquement fait sur le système d'énergie du futur Ecoquartier (géothermie, solaire, réseau bois..) Prévisionnel / 2024-2026 Maîtrise d'œuvre Aménagement des espaces publics : coût à définir Travaux Viabilisation et aménagement des espaces publics : coût à définir Le bilan d'aménagement global sera à définir suite aux études. Plan de financement L'objectif est d'atteindre une opération transparente pour les finances de la Commune prévisionnel / définitif Plan de financement de la phase d'étude préalable : 80 000€ HT € HT % financés **Financeurs** € HT 28 000 80% Cerema 35 000 AMO Cerema 3 000 50 % % PVD (BT) 6 000 Etudes hydraulique 3 000 40 % + 40 % PVD (BT) + EPF 6 000 Etude immobilière 40 % + 40 % 24 000 PVD (BT) + EPF 30 000 Etude d'insertion paysagère De par son ampleur, l'opération a vocation à être phasée. Calendrier

	2023 : lancement des études de programmation et d'insertion paysagère et acquisitions des terrains 2024 : Validation de la programmation définitive et concours d'opérateurs, suite des acquisitions 2025 : 1 <sup>ers</sup> travaux de viabilisation et d'aménagement des espaces publics 2026 : Démarrage travaux de construction d'une 1 <sup>ere</sup> tranche du bâti
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Label EcoQuartier
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul> <li>Nombre de logements créés d'ici 2026 / % de logements sociaux</li> <li>Evaluation par le programme Ecoquartier (quelle labellisation obtenue)</li> <li>Présence d'une mixité des usages (commerces, services, tiers lieux)</li> <li>Déficit porté par la Commune / Nombre de subventions obtenues / montants total des subventions / taux de subvention sur le coût global</li> </ul>
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce l'attractivité de Tallard en recréant une offre de logement à proximité immédiate du centre bourg « ville des courtes distances » accessible à un large types d'usagers, notamment les jeunes qui peinent à s'installer sur Tallard tout en créant également de nouveaux locaux de services/commerces.  Cette offre de logements innovante doit permettre de conforter le vivre ensemble sur Tallard.
Annexes	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

#### conception faisabilité

Orientation stratégique	Anticiper l'accroissement de la population : maintenir et développer l niveau de service public et d'équipements
s	Rénovation et transition énergétiques : Diminuer les consommation énergétiques de la Commune et se tourner vers les énergierenouvelables pour participer à l'atténuation du changement climatique tout en réalisant des économies de fonctionnement à long terme
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Tallard
Description de l'action	La salle polyvalente est un équipement structurant de la Commune de Tallard. Elle accueille au quotidien les associations de la Commune notamment les associations sportives (club de judo, club de danse et gymnastiques) ainsi que les événements culturels de la Commune tout au long de l'année.  Bâtiment d'une surface de 500m2 et datée des années 70, la salle polyvalente fait face à plusieurs difficultés:  Bâtiment très énergivore: peu isolé avec un chauffage électrique par aérothermes et par radiants électriques plafonniers.  Performance de l'équipement dégradée par son ancienneté: sanitaires et espace cuisine datés, une partie de l'espace est condamné par manque de sécurisation  Son manque de modularité ne pénalise aujourd'hui son usage. Un seul grand hall de 8mètre sous plafond est utilisable et les associations doivent aménager l'espace pour l'utiliser. De même, en écho à la problématique énergétique, son usage, même par un petit groupe de personne nécessite de chauffer tout le volume.  Un programme de travaux doit ainsi être réalisé avec pour objectif de mettre à niveau l'équipement d'un point de vue énergétique et doit permettre aux Tallardiens de bénéficier d'un équipement rénové, moderne et fonctionnel pour continuer à soutenir la vie associative et culturelle de la Commune.
Partenaires	Les accès à l'équipement qui constitue également le parvis de la Mairie pourront faire l'objet d'une requalification de façon complémentaire avec la fiche « Requalification des espaces publics »
area and	Région : Le projet va être inscrit dans le contrat Nos Territoires d'Abord  SYME 05 – cf Fiche action 6

	Etat : souhait d'un accompagnement par la DSIL ou la DETR pour 2024 – 2025 ; Fonds Verts pour les études liées à la rénovation énergétique
	Département Une subvention d'investissement pourra également être demandée au Département
	L'ADEME par le biais de son interlocuteur au Département peut avoir un regard sur le projet / programme ACTEE+ envisagé pour bénéficier d'une subvention sur le coût de la maîtrise d'œuvre sera demandée en 2023
Dépenses prévisionnel/définitif	Coûts estimatifs prévisionnels
Jepenses previsionnes detains	Etudes opportunité et faisabilité : 40 000€ HT  Maîtrise d'œuvre : 40 000€ HT  Travaux amélioration techniques et thermiques : 266 000€ HT  Travaux d'amélioration des usages (restructuration des espaces) : 200 000€ HT
	Il sera envisagé, en lien avec avec la fiche Action n5 de requalifier également les abords de la Salle Polyvalente (parvis de l'équipement et de la mairie)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement prévisionnel       Name de financement prévisionnel       Montant € HT         Partenaires       Dépenses éligibles Taux       163 800 €         ETAT- DSIL       546 000 €       25%         REGION       546 000 €       136 500 €         DEPARTEMENT       546 000 €       10%       54 600 €         Fonds Verts       40 000 €       50%       20 000 €         TOTAL AIDES       70%       3 74 900 €         AUTO-FINANCEMENT       30%       171 100 €
	Les recettes resteront similaires à celles avant rénovation.  Pertes de recettes à prévoir sur la durée d'une partie des travaux.
Calendrier	2023 : étude d'opportunité en interne : questionnaire transmis aux utilisateurs de la salle polyvalente 2023 : lancement de l'étude de faisabilité 2024 : recrutement maître d'œuvre et 1 <sup>er</sup> travaux 2025 et 2026 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite dans Nos Territoires d'Abord, contrat de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'équipement dans la durée du mandat municipal Comparaison des onsommation énergétique
	Comparaison des émission de gaz à effet de serre Enquête qualitative sur l'usage de la salle rénovation
Conséquence sur la fonction de	L'amélioration des usages de cet équipement phare du centre-bourg, situé à proximité immédiate de la Mairie est directement liée à
centralité	l'attractivité et aux fonctions de centralité de la Commune.

Continued in the state of the st
Ces travaux devraient permettre à davantage d'association et
d'évènement d'être accueillis et dans de meilleures conditions. La



Orientation stratégique	Anticiper l'accroissement de la population : maintenir et développer le
	niveau de service public et d'équipements
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Tallard
Description de l'action	Le complexe sportif de Tallard comprend : - un stade de football - une piscine extérieure de 25 m - un terrain multisports - des cours de tennis  Ces équipements sont utilisés par les clubs et associations sportives de Tallard, ainsi que les pratiquants individuels. Le rayonnement des installations dépasse le cadre communal puisque le complexe sportif accueille également les élèves du collège Marie MARVINGT attenant.  Le gymnase est de mauvaise qualité technique et ne répond plus aux besoins de la Commune. En conséquence, la Mairie de Tallard souhaite aujourd'hui le démolir et en construire un nouveau.  Ce nouveau bâtiment sera construit sur le site actuel ou sur les parcelles jouxtant le Collège (Emplacement réservé au PLU).  La commune étudie également la possibilité de requalifier le terrain de foot municipal, en transformant le stabilisé en terrain synthétique, en requalifiant l'éclairage, les accès et les abords aujourd'hui déqualifiés.  L'orientation du projet n'est pas encore validée et n'a pas fait l'objet d'une délibération
Partenaires	Agence Nationale du Sport
	IT 05 : étude de programmation commandée
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de faisabilité AEV / PACCOUD Ingénierie : L'enveloppe prévisionnelle globale est aujourd'hui estimée à 1 600 000€ HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Pas de financement consolidé aujourd'hui
Calendrier	2025

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'équipements sportifs de qualité est importante pour renforcer la centralité d'une petite ville comme Tallard.  C'est un équipement qui a un rayonnement plus large que celui de la commune et qu'il s'agit de conforter.



Orientations	Cette étude participe de plusieurs orientations stratégiques :
stratégiques	Cadre de vie et espaces publics: Requalifier les espaces publics pour y développer de nouveaux usages, valoriser les qualités du cadre de vie et l'adapter au changement climatique  Mobilités: Améliorer et développer les parcours piétons et cycles pour sécuriser les déplacements, améliorer l'accessibilité au bourg (stationnement) et renforcer les liaisons entre le centre et la zone économique
	<u>Patrimoine</u> : Protéger et mettre en valeur le grand et le petit patrimoine pour conforter et valoriser l'identité de Tallard
Action nom	Etude de programmation urbaine – centre-bourg
Action n°	
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Tallard
Description de l'action	Dans le cadre du programme PVD, Tallard a renforcé ses réflexions sur l'aménagement de la Commune pour continuer à grandir en offrant un centre-bourg accessible, vivant et commercial tout en limitant l'étalement urbain.  Cette étude s'intègre dans la phase d'ingénierie du programme PVD et doit permettre à Tallard de disposer d'éléments consolidés pour définir une feuille de route programmatique à intégrer à une future ORT.  A ce stade du projet, les objectifs définis par Tallard sont multiples et interdépendants :  Sécuriser les déplacements notamment au niveau de D942  Redonner une place importante aux piétons et aux cyclistes par des aménagements adéquats et sécurisés  Améliorer le fonctionnement du stationnement  Améliorer la convivialité du bourg par la requalification des espaces public (place du Général de Gaulle, place du Commandant Dumont, entrées de ville, centre ancien)  Maintenir et développer l'offre commerciale de proximité dans la durée et faciliter la création de nouveaux services en centre-ville  Améliorer l'attractivité du bourg en retravaillant les liaisons vers le bourg depuis l'Aéropole  Améliorer l'usage et la fréquentation du centre ancien, par l'amélioration de l'habitat (OPAH) et par l'amélioration des espaces et des cheminements  Intégrer intelligemment deux futurs quartiers d'habitation au bourg-centre de Tallard : l'écoquartier de la Garenne et opération privée Hauts de Tallard  A l'issue de cette étude, des actions précises, chiffrées et priorisées sur les thématiques de la mobilité, de la convivialité des espaces publics, et sur le développement

	commercial pourront être ajoutées par avenant à cette présente convention d'ORT.
ı	Des secteurs prioritaires sont déjà identifiés :  - Entrée de ville Sud  - Entrée de ville D492  - Place Charles de Gaulle et place Commandant Dumont  - Espaces publics du centre médiéval  - Continuités cycles et piétonnes
Partenaires	La Banque des Territoires participe au financement de l'étude
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'étude : 35 737,50 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subvention de la Banque des Territoires : 50%
Calendrier	Lancement de l'étude : Mars 2023 Fin de l'étude : septembre 2023
Lien autres	
programmes et	
contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et	Cette fiche action a vocation à laisser place à des fiches projets plus détaillés suivant la
d'évaluation	programmation de travaux choisie
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude va permettre à la commune d'avoir une action cohérente et ambitieuse sur ses espaces publics afin de les mettre à niveau de son statut de centralité et de développer de nouveaux usages (lieux de rencontre, développement de la mobilités actives, revalorisation des linéaires commerçants etc.)
Annexes	



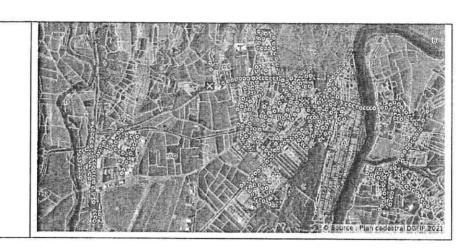
Orientations	Cadre de vie et espaces publics : Requalifier les espaces publics pour y développer de
stratégiques	climatique
	Mobilités: Améliorer et développer les parcours piétons et cycles pour sécuriser les déplacements, améliorer l'accessibilité en le confidence de la confidence
	déplacements, améliorer l'accessibilité au bourg (stationnement) et renforcer les liaisons entre le centre et la zone économique
	Patrimoine : Protéger et mettre en valeur le grand et le petit patrimoine pour conforter et valoriser l'identifé de Tallard
	- Identité de l'allaid
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Tallard
Description de l'action	Days le sed-ed
Description de l'action	de la Commune, en menant notamment une étude de programmation urbaine (action 5)
4	Des premiers aménagements d'ampleur réduite vont pouvoir être mis en œuvre dès 2023, autour de l'aménagement d'espaces dans le centre ancien et de la végétalisation d'espace critique d'un point de vue de la chaleur.
	Programme de travaux : Place des templiers - 2023
	La place des Templiers est une place communale située à l'orée du bourg médiéval et qui est aujourd'hui délaissée.  Des travaux d'ampleur sont prévus et vont permettre de requalifier cette place chargée d'histoire. L'objectif est d'inviter davantage à entrer dans le bourg médiéval afin d'étendre petit à petit le centre bourg commercial de Tallard. (travaux à mener en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et la DRAC.
	=>Réalisation d'une calade sur la totalité de la place, création de petits espaces végétalisés, reprise des réseaux.
	Rue Souveraine « Place de l'Eglise » 2024  La rue Souveraine crée à l'abord de l'Église de Tallard un espace aujourd'hui peu fréquentée malgré quelques aménagements (fontaine d'eau de ville, bancs). Cette pseudo-place pourrait être un espace de respiration plus qualitatif dans le centre ancien qui en est dépourvu.  Elle se situe de plus sur l'ava qui ve du perte de l'espace de l'Eglise » 2024  La rue Souveraine « Place de l'Eglise » 2024  La rue Souveraine » 2024  La
	Elle se situe de plus sur l'axe qui va du centre-bourg commerçant au château et qui est donc appelé à devenir un axe davantage fréquenté suite à sa requalification. Une réflexion est en cours avec le paysagiste de l'étude de programmation urbaine pour transformer rapidement cet espace de passage en véritable place de village (plantations, mobilier urbain, éclairage).
	Place Commandant Dumont - 2024-2025  La place Commandant Dumont est la place centrale de Tallard et l'espace le plus

	fréquenté, notamment à pied.  Plusieurs arbres d'ampleur existent déjà sur cette pladevoir être abattus dans les années qui arrivent. (au autres arbres plus modestes) en raison de leur mauv Afin que ces coupes sanitaires n'exposent pas la pla est de reverdir dès à présent, par la plantation de no la renaturation de certains espaces.  Ces travaux vont être l'occasion de repenser certain aménagements de la place du Commandant Dumor son statut de place centrale.  Arborer et ombrager les bâtiments sensibles (Espacenfance, accueil de public)	raise santé. ce au soleil et à la chaleur, le projet uveaux arbres de hautes tiges et par us espaces de la place. Les ut ne sont en effet pas à la hauteur de
Partenaires	La Banque des Territoires participe au financemen	t de l'étude
Dépenses prévisionnel/définitif	Secteurs de projets	Coûts prévisionnels € HT
	Place Commandant Dumont - amorce	15 000,00 €
	Rue Souveraine « Place de l'Eglise »	12 600,00 €
	Place des templiers	27 000,00 €
	Entrée de ville Sud	20 000,00 €
Δ	Esplanade du Château	12 600,00 €
	Arborer et ombrager les bâtiments sensibles	7 000,00 €
~	Remplacement d'arbres hors secteurs	2 000,00 €
	Total	96 200,00€
Plan de financement prévisionnel / définitif Calendrier	Région Nos Communes d'Abord 50% : 48 100,00 €	
Indicateurs de suivi et	Nombre d'arbres plantés  M² dés imperméabilisés	
d'évaluation  Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration, voire créations d'espaces publics dans le centre-bourg ; adaptation des centres villes au réchauffement climatique	



Orientation stratégique	Rénovation et transition énergétiques : Diminuer les consommations énergétiques de la Commune pour participer à l'atténuation du changement climatique tout en réalisant des économies de	
Action nom	fonctionnement à long terme  Modernisation de l'éclairage public	
Statut	Validée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune de Tallard	
Description de l'action	L'éclairage public représente une source de dépense importante pour la Ville de Tallard : la puissance consommée pour éclairer les voies publiques et assurer la sécurité des usagers représente plus de 44% de la consommation électrique de la commune. En cette période de crise énergétique, moderniser et optimiser le fonctionnement de l'éclairage public représente une source de gains importante, dans une logique de développement durable et de transition énergétique. La commune compte environ 600 points d'éclairage public.	
	La commune souhaite mettre en œuvre un panel de solutions permettant de réduire la facture énergétique du réseau d'éclairage public de la commune et d'améliorer la trame noire du territoire.  - installer des dispositifs (mats, sources lumineuses) plus économes en énergie  - gagner plusieurs centaines d'heures d'allumage par an (et donc plusieurs dizaines de milliers de kWh par an), sans nuire au confort visuel ni à la sécurité des usagers.	
	<ul> <li>optimiser les horaires de commutation</li> <li>gérer de façon optimale les coupures de nuit (illuminations, éclairage public, parcs,)</li> <li>moderniser le pilotage pour développer un suivi des consommations à distance et en temps réel</li> </ul>	
Partenaires	SYME 05 - Territoire d'énergie des Hautes-Alpes  La commune a signé une convention avec le SYME 05 pour réaliser un diagnostic et élaborer son Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.  Ce diagnostic permettra de définir les priorités pour élaborer un plan d'action pluriannuel de modernisation de l'éclairage public. Les investissements seront portés par la commune et réalisés dans le cadre d'une mise à disposition des installations au profit du modernise de la commune de la cadre d'une mise à disposition des installations au profit du modernise de la cadre d'une mise à disposition des installations au profit du modernise de la cadre d'une mise à disposition des installations au profit du modernise de la cadre de la cad	
Dépenses prévisionnel/définitif	d'une mise à disposition des installations au profit du syndicat SYME 05.  Plusieurs actions seront mises en œuvre simultanément : - remplacer les luminaires vétustes et énergivores, par de nouveaux équipements de meilleure efficacité lumineuse	

Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul> <li>remplacer totalement certains mats d'éclairage pour nouveaux luminaires équipés de sources LEDS qui perréduire la puissance installée de plus de 60%</li> <li>sans remplacer totalement les mâts, installer des lam technologie qui permettent de réduire la puissance de diminuer l'éclairement</li> <li>adapter la hauteur des mâts supports et l'orientation lumineuse qui sont des facteurs d'optimisation pour a l'éclairement</li> <li>réduire le nombre de mâts et les espacer (trame noir moderniser les armoires de commandes qui alimente d'éclairage public</li> <li>réduire l'intensité ou couper l'éclairage selon la péric asservir les horaires de commutation en fonction de des phénomènes météorologiques.</li> <li>installer un système de contrôle commande synchroidistance</li> <li>Le budget prévisionnel du projet est évalué à 350 000</li> </ul>	nettent de npes de derr 20% sans n de la sourc méliorer re) ent le réseau ode de la nu la luminosit nisé pilotabl	nière e it. é et
	Partenaire(s)	Taux	М
	A STATE OF THE STA	Taux	<u>M</u>
	Etat Département	30 % 20 %	M
Calendrier	Etat  Département  Mars 2023 – signature des conventions avec le SYMEO Automne 2023 – Schéma Directeur d'Aménagement L Décembre 2023 – PV de mise à disposition des installa SYME 05 – Territoire d'énergie 2023 / 2026 – travaux de modernisation du réseau d'é	30 % 20 % 25 umière ations au pro	ofit du
Calendrier  Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etat  Dénartement  Mars 2023 – signature des conventions avec le SYMEO Automne 2023 – Schéma Directeur d'Aménagement L Décembre 2023 – PV de mise à disposition des installa SYME 05 – Territoire d'énergie 2023 / 2026 – travaux de modernisation du réseau d'e Nombre d'équipements réhabilités Consommation électrique du réseau d'éclairage publ Non-conformité relevées par les bureaux de contrôle	30 % 20 % 20 % sumière ations au pro éclairage pu ic	ofit du
	Etat  Dénartement  Mars 2023 – signature des conventions avec le SYMEO Automne 2023 – Schéma Directeur d'Aménagement L Décembre 2023 – PV de mise à disposition des installa SYME 05 – Territoire d'énergie 2023 / 2026 – travaux de modernisation du réseau d'e Nombre d'équipements réhabilités - Consommation électrique du réseau d'éclairage publ	30 % 20 % 20 % 20 % 20 % 20 % 20 % 20 % 2	ofit du





conception > faisabilité	

Orientation stratégique	Rénovation et transition énergétiques : Diminuer les consommations énergétiques de la Commune et se tourner vers les énergies renouvelables pour participer à l'atténuation du changement climatique tout en réalisant des économies de fonctionnement à long terme	
Action nom	Création d'un réseau de chaleur public porté par Territoire d'Energie 05	
Statut	Validée Validée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Territoire d'Energie 05	
Description de l'action	Création d'un réseau de chaleur sous maîtrise d'ouvrage TE05 sur la Commune de Tallard.	
200	La Commune de Tallard souhaite créer un réseau de chaleur sur la Commune qui permette de répondre aux besoins en énergie renouvelables les bâtiments structurants publics de la Commune mais également aux besoins des logements sur les poches d'habitat dense.	
	Une étude préalable réalisée par l'ADRET avait permis de valider la faisabilité d'un réseau de chaleur raccordant les bâtiments administratifs de la place charles de Gaulle mais la Commune souhaite élargir le spectre de ce réseau.	
	Un partenariat avec Territoire d'Energies 05 (TE 05, anciennement SYME 05) et IT 05 va permettre de lancer une étude d'opportunité et de faisabilité plus ambitieuse (recherche d'un périmètre plus large, études de plusieurs sources d'énergie)	
	Le réseau de chaleur a vocation à être sous maîtrise d'ouvrage de TE05 qui ont fait preuve de leur expertise sur le sujet. Une convention de travaux sera passée à l'issue de cette étude avec comme objectif un début de travaux en 2023.	
Partenaires	La Commune de Tallard s'engage à transférer la compétence Réseau de	
	chaleur à TE 05 pour la réalisation d'un réseau de chaleur public à	
	l'issue de l'étude de faisabilité	
	TE 05 s'engage à porter le projet en tant que maître d'ouvrage	

Dépenses prévisionnel/définitif	Etude préalable : coût encore non défini
Plan de financement prévisionnel / définitif	TE 05 va porter le coût des études si la Commune s'engage à lui transférer la compétence Réseau de chaleur pour qu'il mène à bien le projet  L'ADEME va être sollicité pour financer l'étude à hauteur de 80%.
Calendrier	Etude préalable : Audit énergétique et faisabilité réseau de chaleur : réalisée en 2021 Avril : convention Etude réseau de chaleur entre le TE 05 et la Commune Juillet 2023 – lancement du marché par TE05 en partenariat avec IT 05 Travaux : 2024 – 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Nos Territoires d'Abord / Fiche dédiée
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bâtiments reliés en 2026 Estimation des GES évités
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans l'adaptation de la Commune aux défis du réchauffement climatique et dans la mise à niveau de ses équipements. Si cela ne bénéficie pas directement à l'attractivité de la Commune, cela permet une modernisation de ses structures, une ambition environnementale qui peut servir d'exemple pour les autres petites communes ainsi qu'une résilience énergétique sur le long terme et tout cela s'inscrit pleinement dans le programme Petites Villes de Demain.
Annexes	



# Rénovation énergétique de la Mairie principale

#### conception

Orientation stratégique	Rénovation et transition énergétiques : Diminuer les consommations énergétiques de la Commune et se tourner vers les énergies renouvelables pour participer à l'atténuation du changement climatique tout en réalisant des économies de fonctionnement à long terme
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Tallard
Description de l'action	Trois bâtiments administratifs sont situés sur la Place Charles de Gaulle : La mairie, la Salle polyvalente et la Maison France Service.  Un réseau de chaleur a vocation à alimenter en énergie ces trois bâtiments à l'horizon 2026. Ce changement de système de chauffage devra s'accompagner d'une rénovation du bâtiment de la Mairie et de l'adaptation de son système de chauffage, actuellement électrique.  Cette rénovation globale aura un impact très positif à long terme sur les dépenses d'énergie de la Commune et sur les émissions à gaz a effet de serre de la Commune.  Pour rappel, la Salle polyvalente va également être rénové et la maison France Service a été rénovée en 2022.
Partenaires	La commune sollicitera les subventions de l'Etat dédiées à la rénovation énergétique en temps venu (DSIL notamment) L'articulation avec TE05, maître d'ouvrage du réseau de chaleur sera également nécessaire afin d'établir un calendrier coordonné.
Dépenses	Les dépenses prévisionnelles n'ont pas encore été étudiées.
prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le plan de financement sera défini en même temps que le calibrage des dépenses prévisionnelles
Calendrier	Etudes en 2025 Travaux en 2026
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Idem que pour la Salle Polyvalente
Conséquence sur la fonction de	La rénovation des bâtiments communaux est une action incontournable
centralité	si la Commune souhaite se moderniser.



Orientation stratégique	Patrimoine : Protéger et mettre en valeur le grand et le petit patrimoine pour conforter et valoriser l'identité de Tallard
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Tallard
Description de l'action	Le château de Tallard a déjà fait l'objet d'une 1ere phase de rénovation. Actuellement, un projet de dématérialisation des visites va également permettre d'accueillir davantage de visiteurs.
	Une seconde phase de travaux était prévue, notamment pour améliorer l'accessibilité du château et permettre l'accueil d'un grand nombre de personne dans la Salle des Gardes aujourd'hui limitée à l'accueil de 19 personnes en raison de normes de sécurité.
Calendrier	L'objectif de cette seconde phase serait bien d'ouvrir plus largement l'accès aux Tallardiens en multipliant les possibilités d'accueil (ascenseurs, salle de spectacle et de réception dans la salle des gardes, voir en rez-de chaussée).  Le calendrier de lancement de cette nouvelle phase de travaux n'est pas défini.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le château de Tallard est un phare de l'identité de la Commune. Il gagne ainsi à être davantage accessible aux Tallardiens. La seconde phase de travaux devrait permettre d'intégrer réellement le château au centre bourg en permettant la création d'un espace culturel supplémentaire à Tallard et en facilitant l'accès au Château.  Ces travaux s'accompagneront d'une attention renouvelée sur le lien entre le château et le centre médiéval (rue du Donjon, rue Chevalerie) développée dans la fiche 5 « Programmation urbaine ».  Ce projet est également un premier pas pour rapprocher le secteur des boulangeons (rive gauche de la Durance) du centre bourg en ouvrant le cœur de village vers les berges.